

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **10 novembre 2025 à 19 h 30** à laquelle
prennent part :

Madame Catherine Beaudoin
Monsieur Danis Beauvillier
Me Serge Bizier
Madame Josée Cadieux
Monsieur Alexandre Roux
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de monsieur Raphaël Guérard, maire, formant quorum.
Monsieur Dominic Doucet, directeur général et Me Alexandra Gagné,
greffière sont également présents.

25-11-374

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu
d'adopter l'ordre du jour de la présente séance avec les modifications
suivantes :

- Report du point « 10.1 Octroi du contrat pour la collecte, le transport et le traitement des déchets »
- Retrait du point « 14.5 Demande de prêt de salle – CPE La Petite Bande. »

ADOPTÉE

25-11-375

Approbation du procès-verbal

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures
avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement
résolu, le maire s'abstenant de voter, d'approuver le procès-verbal de la séance
ordinaire du 1^{er} octobre 2025.

ADOPTÉE

25-11-376

**Règlement 2025-Projet modifiant le Règlement no 2018-334 concernant
la tarification des services de loisirs et de diverses locations – Avis de
motion**

Avis de motion est donné par le conseiller Me Serge Bizier à l'effet qu'il sera
présenté lors d'une séance ultérieure un règlement modifiant le Règlement
2018-334 concernant la tarification des services de loisirs et de diverses
locations.

ADOPTÉE

Règlement 2025-Projet modifiant le Règlement no 2018-334 concernant la tarification des services de loisirs et de diverses locations – Dépôt

La greffière constate que le conseiller Me Serge Bizier dépose le projet de règlement modifiant le règlement 2018-334, que ce dépôt suit l'avis de motion, et que ce règlement n'est pas adopté à la présente séance.

Rapport de la gestion documentaire – Dépôt

25-11-377

Renouvellement de l'adhésion à la FQM

Sur proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, de renouveler l'adhésion à la Fédération québécoise des Municipalités pour l'année 2026 au coût de 7 039,83\$ plus les taxes applicables.

D'autoriser la trésorière à effectuer ce paiement à même les activités financières de l'année 2025 et que les crédits nécessaires soient pourvus au budget 2026.

ADOPTÉE

25-11-378

Nomination d'un maire suppléant

Conformément à l'article 56 de la *Loi sur les Cités et Villes* et sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, de nommer le conseiller Danis Beauvillier à titre de maire suppléant de la Ville de Princeville pour une période de 12 mois ou jusqu'à la nomination d'un nouveau conseiller comme maire suppléant.

ADOPTÉE

25-11-379

Autorisation de signature des effets bancaires

ATTENDU la résolution 21-02-033, qui nommait les représentants à l'égard des comptes numéro 505366, 550494, 550529 et 651258, à la caisse Desjardins de l'Érable;

ATTENDU que la résolution émise pour l'autorisation de signature des effets bancaires nommait monsieur Gilles Fortier, à titre de maire;

ATTENDU la nomination et l'assermentation de monsieur Raphaël Guérard à titre de maire suite à l'élection tenue le 2 novembre 2025;

Sur proposition de la conseillère Josée Cadieux, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, que monsieur Raphaël Guérard soit désigné à partir du 11 novembre 2025 comme représentant de la Ville et signataire, pour et au nom de la Ville de tous documents reliés aux effets bancaires de la Ville de Princeville pour tous les comptes;

QUE le maire ou le maire suppléant ET la trésorière ou le directeur général soient les représentants de la Ville à l'égard des comptes nos. 505366, 550494, 550529 et 651258;

ADOPTÉE

25-11-380

Accès au Portail Entreprise – Agence de revenu du Canada

Sur la proposition de la conseillère Catherine Beaudoin, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, que l'accès au Portail Entreprise de l'Agence du revenu du Canada soit octroyé à monsieur le maire, Raphaël Guérard;

QUE le maire et la directrice des finances et trésorière soient autorisés à signer tout document pour donner effet à cette résolution.

ADOPTÉE

25-11-381

Ratification des chèques et des dépôts salaires

Sur une proposition du conseiller Alexandre Roux, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, de ratifier les dépôts salaires et les chèques fournisseurs suivants :

Chèques:

- En date du 2 octobre 2025 au 9 novembre 2025 1 314 175,28 \$
- nos S13613 à S13621, M3342 à M3359 & A55704 à A55717

Chèques annulés :

- En date du 2 octobre 2025 au 9 novembre 2025 (65 449,52\$)
- nos A55123 & A55705

Dépôt salaires :

-périodes 2025-40 à 2025-44

ADOPTÉE

25-11-382

Approbation des comptes

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Chèques :

- En date du 10 novembre-2025 379 808,99 \$
nos S13622 à S13702, A55718 à A55780

ADOPTÉE

**Dépôt des états financiers du CPA Princeville Inc (au 30 avril 2025) –
Dépôt**

**Dépôt des états financiers de la Société d'horticulture de
Princeville/FBBC (au 31 octobre 2024) - Dépôt**

Dépôt des états financiers Les Harmonies Prince-Daveluy inc. (au 30 juin 2024) – Dépôt

Dépôt des états financiers Les Harmonies Prince-Daveluy inc. (au 30 juin 2025) - Dépôt

25-11-383

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 648 600\$ qui sera réalisé le 24 novembre 2025

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Princeville souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 648 600 \$ qui sera réalisé le 24 novembre 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2013-242	28 000 \$
2014-266	403 000 \$
2019-360	63 500 \$
2018-332	33 800 \$
2020-370	520 300 \$
2023-437	600 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunt municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunt numéros 2013-242, 2014-266, 2018-332, 2020-370 et 2024-437, la Ville de Princeville souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter;

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 24 novembre 2025
2. Les intérêts seront payables semi annuellement, le 24 mai et le 24 novembre de chaque année;
3. Les billets seront signés par le maire et la trésorière
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2026.	89 200 \$	
2027.	92 300 \$	
2028.	95 900 \$	
2029.	99 300 \$	
2030.	102 800 \$	(à payer en 2030)
2030.	1 169 100 \$	(à renouveler)

QU'en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunt numéros 2013-242, 2014-266, 2018-332, 2020-370 et 2023-437 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compte du 24 novembre 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt ;

ADOPTÉE

25-11-384

Dépôt des états de revenus et dépenses du bar des Titans

ATTENDU le dépôt de l'état des revenus et dépenses du bar des Titans ;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, d'autoriser la trésorière à verser la somme de 2 239,00 \$, représentant les profits nets amassés lors de la vente d'alcool lors des matchs du Titan de Princeville pendant la saison régulière.

ADOPTÉE

25-11-385

Dépôts des états de revenus et dépenses du bar des Cobras

ATTENDU le dépôt de l'état des revenus et dépenses du bar des Cobras ;

Sur la proposition de la conseillère Josée Cadieux, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, d'autoriser la trésorière à verser la somme de 1 476,10 \$, représentant les profits nets amassés lors de la vente d'alcool lors des matchs des Cobras pendant la saison régulière.

ADOPTÉE

25-11-386

Dépôts des états de revenus et dépenses du bar du hockey mineur

ATTENDU le dépôt de l'état des revenus et dépenses du bar du hockey mineur ;

Sur la proposition du conseiller Alexandre Roux, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, d'autoriser la trésorière à verser la somme de 258,66 \$, représentant les profits nets amassés lors de la vente d'alcool lors des matchs du hockey mineur pendant la saison régulière.

ADOPTÉE

25-11-387

Directive relative à la facturation des heures de location de glace pour les Clubs de Hockey

ATTENDU que le *Règlement concernant la tarification des services de loisirs et de diverses locations* prévoit spécifiquement des rabais pour le hockey mineur et le club junior ;

ATTENDU que le Règlement ne prévoit pas le rabais pour le club de hockey du Cobras de Princeville ;

ATTENDU qu'il y a une incohérence entre l'entente conclue avec les clubs de hockey et le *Règlement concernant la tarification des services de loisirs et de diverses locations* ;

ATTENDU que le Règlement modifiant le règlement sur la tarification sera adopté ultérieurement ;

Sur la proposition de la conseillère Catherine Beaudoin, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, d'émettre une directive temporaire pour les rabais appliqués pour les clubs de hockey ayant signé une entente d'utilisation du Centre sportif de la Ville et d'appliquer le rabais prévu pour le Club junior (camp d'entraînement et pratique) à toutes les équipes sportives de hockey ayant une entente avec la Ville ;

ADOPTÉE

25-11-388

Adhésion à l'Association des gestionnaires financiers municipaux du Québec (AGFMQ)

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, que soit autorisé l'adhésion et le paiement des frais de cotisation annuelle 2025-2026 de la Ville de Princeville à l'Association des gestionnaires financiers municipaux du Québec au montant de 340 \$ plus taxes applicables et que la trésorière soit autorisée à payer cette dépense à même les activités financières de l'année en cours.

ADOPTÉE

25-11-389

Programme d'aide aux employés – Renouvellement 2026

ATTENDU l'offre de service de BRIO RH pour renouveler le programme d'aide aux employés pour l'année 2026;

ATTENDU que le forfait est basé sur une moyenne, le montant annuel pourrait varier et une seconde résolution pourrait s'avérer nécessaire pour augmenter le montant alloué à ce programme;

Sur la proposition de la conseillère Josée Cadieux, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, de renouveler le programme d'aide aux employés avec BRIO RH, pour un montant approximatif de 2 100,00\$ plus les taxes applicables;

QUE la trésorière soit autorisée à payer toutes factures en lien avec ce contrat et que les crédits nécessaires soient pourvus au budget 2026 pour cette dépense.

ADOPTÉE

25-11-390

Modification des tâches de l'adjointe administrative à la direction générale

ATTENDU le départ de la Coordonnatrice aux événements pour une période d'un an débutant en novembre 2025 ;

ATTENDU qu'une personne doit combler une partie de ses tâches ;

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, de modifier les tâches de l'adjointe administrative à la direction générale pendant un an pour combler l'absence de la coordonnatrice aux événements.

ADOPTÉE

25-11-391

Prolongement du remplacement – Commis à la trésorerie

ATTENDU QUE la résolution no 24-10-385 a autorisé l'embauche de madame Annie Lemay pour un remplacement temporaire au sein du service de la trésorerie;

ATTENDU QUE le besoin au sein du service de la trésorerie demeure et que le remplacement de madame Lemay doit être prolongé afin de répondre à ce besoin;

ATTENDU QUE le besoin d'un ou d'une préposée à la réception de la Ville à temps plein et que le prolongement du remplacement permettra de combler la vacance du poste;

Sur la proposition du conseiller Alexandre Roux, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, d'autoriser le prolongement du contrat de madame Annie Lemay jusqu'au retour à temps complet de la commis-comptable à la trésorerie;

ADOPTÉE

25-11-392

Contrat de location d'un tracteur de la ferme Somerset

ATTENDU l'offre de service transmise par l'entreprise Ferme Somerset Inc., pour la fourniture d'un équipement roulant pour l'enlèvement de la neige;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire procéder à la location d'un tracteur JCB8310 2015 de 345 HP PTO, équipé à l'arrière d'un souffleur Beaulieu avec chute télescopique et tambour rotatif d'une capacité de 3000 tonnes à l'heure, équipée à l'avant d'une grappe à angle ainsi que d'une aile de côté;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition de la conseillère Catherine Beaudoin, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, que le conseil municipal autorise pour la saison hivernale 2025-2026 la location d'un équipement roulant auprès de Ferme Somerset Inc. pour effectuer l'enlèvement de la neige au montant de 47 000 \$, plus les taxes applicables, incluant 375 heures d'utilisation et de 100 \$ par heures additionnelles;

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer les versements suivants :

- 16 000 \$ pour le 1er décembre 2025;
- 16 000 \$ pour le 1er janvier 2026;
- 16 000 \$ pour le 1er février 2026;

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières de l'année 2025 pour les paiements effectués en 2025 et que les crédits nécessaires soient pourvus au budget 2026 pour les paiements effectués en 2026.

ADOPTÉE

25-11-393

Contrat de patrouille pour l'hiver 2025-2026

ATTENDU l'offre de service soumise par Excavation Tourigny concernant la patrouille hivernale sur une portion de la route 116;

Sur une proposition de la conseillère Josée Cadieux, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, d'octroyer le contrat de patrouille hivernale à Excavation Tourigny, pour un montant de 17 000\$, plus les taxes applicables.

QUE la trésorière soit autorisée à payer cette dépense à même les activités financières de l'année en cours pour la portion 2025 et que les crédits nécessaires soient pourvus au budget 2026 pour la portion 2026.

ADOPTÉE

25-11-394

Déneigement Chemin des pointes – 2025-2026

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, de confier le contrat de déneigement du chemin des Pointes pour la période 2025 à 2026 à la municipalité de Sainte-Sophie d'Halifax au tarif de 3 090 \$, plus les taxes applicables, comprenant la post et présaison.

QUE la trésorière soit autorisée à payer cette dépense à même les activités financières de l'année 2026.

ADOPTÉE

25-11-395

Déneigement du Kiosque Adrien Paquet

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, de confier le contrat de déneigement du kiosque Adrien Paquet à Clément Jolibois au coût de 300 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

25-11-396

Octroi de contrat et autorisation de paiement pour les services d'ingénierie – Réfection du 6^e rang

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, de ratifier le contrat de service professionnel pour les plans et devis pour une partie de la réfection du 6^e rang à la firme d'ingénierie les Services EXP Inc. pour un montant de 3 064,10 \$, plus les taxes applicables,

QUE ces frais seront entièrement réclamés au propriétaire et responsable de la digue;

QUE la trésorière soit autorisée à faire les paiements en lien avec ses honoraires et que ceux-ci soient financés par transfert budgétaire à venir;

ADOPTÉE

25-11-397

Autorisation de paiement au ministère des Finances pour la modification du permis d'utilisations des équipements pétroliers

ATTENDU la demande de modification de permis d'équipements pétroliers à risque élevé présentée et complétée par le coordonnateur en hygiène du milieu et aux infrastructures ;

Sur la proposition du conseiller Alexandre Roux, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, que la demande soit déposée à la Régie du bâtiment du Québec et que la trésorière soit autorisée à payer les frais en lien avec cette demande ;

ADOPTÉE

25-11-398

Autorisation de dépenses – Remplacement du réservoir de carburant hors-sol

ATTENDU la résolution 25-04-126 octroyant le contrat du remplacement du réservoir d'essence ayant atteint 20 ans d'âge ;

ATTENDU que plusieurs travaux ont été effectués en régie ;

ATTENDU le tableau des dépenses pour l'achat et l'installation du réservoir de carburant hors-sol qui a été présenté ;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, que la trésorière soit autorisée à payer les factures en lien avec cette dépense au montant total de 13 636,21 \$ plus les taxes applicables et que celle-ci soit financée à même le fonds de roulement sur trois ans, en trois versements égaux.

ADOPTÉE

25-11-399

Offre de services – Évaluation de la capacité résiduelle actuelle et future de la station de traitement des eaux usées

ATTENDU l'offre de service daté du 28 août 2025 présentée par la firme d'ingénierie Services EXP pour l'évaluation de la capacité résiduelle actuelle et future de la station de traitement des eaux usées ;

Sur la proposition de la conseillère Catherine Beaudoin, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter d'accepter l'offre de service de Services EXP, au montant de 21 500 \$ plus les taxes applicables ;

QUE la trésorière soit autorisée à payer toute facture en lien avec ce contrat et que cette dépense soit financée à même les activités financières pour la portion attribuable à l'année en cours.

ADOPTÉE

25-11-400

Offre de services – Caractérisation des eaux usées

ATTENDU l'offre de service de la firme d'ingénierie Avizo pour la caractérisation des eaux usées pour Teinturerie Princeville, Tricots Duval & Raymond, Bateaux Princecraft et Groupe Beaugard pour la caractérisation devant avoir lieu en 2025;

Sur proposition du conseiller Alexandre Roux, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, de ratifier le contrat d'octobre 2025 pour la caractérisation des eaux usées donnée à Avizo pour un montant de 22 430 \$ plus les taxes applicables et d'octroyer le contrat de caractérisation des eaux usées à Avizo pour un montant de 22 430 \$ plus les taxes applicables ;

QUE la trésorière soit autorisée à payer ce montant et que celui-ci soit financé à même les activités financières de l'année en cours.

ADOPTÉE

25-11-401

Demande d'entretien d'un cours d'eau – Gingras

ATTENDU QU'UNE demande a été déposée par Jean-François Girouard pour le compte de l'entreprise 9406-2288 Québec inc. propriétaire des lots 4 307 430, 4 307 432 et 4 307 433 du Cadastre du Québec ;

ATTENDU QUE des travaux d'entretien nécessaires pour améliorer l'écoulement de ce cours d'eau sur sa propriété ;

ATTENDU QUE les travaux demandés sont situés sur le lot 4 307 432 du Cadastre du Québec ;

ATTENDU QUE les coûts reliés à ces travaux seront répartis en tenant compte de la longueur de rives du cours d'eau entretenu.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Josée Cadieux, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, que le conseil demande à la MRC de L'Érable de prendre en charge les travaux d'entretien du cours d'eau Gingras pour la longueur nécessitant l'intervention.

ADOPTÉE

Dépôt du Rapport d'audit portant sur la consultation publique en urbanisme (dépôt)

25-11-402

Autorisation de dépôt d'une demande au PRACIM pour la construction d'un garage municipal

ATTENDU QUE la Ville de Princeville souhaite déposer une demande d'aide financière au volet 1 du PRACIM 2025-2028 pour son projet de « construction d'un garage municipal »

Sur proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, que le conseil de la Ville de Princeville :

AUTORISE le dépôt de la demande d'aide financière;

CONFIRME qu'elle a pris connaissance du Guide du PRACIM 2025-2028 et s'engage à respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

S'ENGAGE, si elle obtient une aide financière pour le projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'entretien régulier, de maintien et de fonctionnement du bâtiment subventionné pour atteindre ou même prolonger sa durée de vie;

CONFIRME, si elle obtient une aide financière pour le projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM 2025-2028 associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts;

ADOPTÉE

25-11-403

Autorisation de dépôt d'une demande de subvention au PRACIM pour la rénovation de la salle Pierre Prince

ATTENDU QUE la Ville de Princeville souhaite déposer une demande d'aide financière au volet 1 du PRACIM 2025-2028 pour son projet de « rénovation de la salle Pierre-Prince »

Sur proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, que le conseil de la Ville de Princeville :

AUTORISE le dépôt de la demande d'aide financière;

CONFIRME qu'elle a pris connaissance du Guide du PRACIM 2025-2028 et s'engage à respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

S'ENGAGE, si elle obtient une aide financière pour le projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'entretien régulier, de maintien et de fonctionnement du bâtiment subventionné pour atteindre ou même prolonger sa durée de vie;

CONFIRME, si elle obtient une aide financière pour le projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM 2025-2028 associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts;

ADOPTÉE

25-11-404

Aide financière au Club FADOQ de Princeville

ATTENDU la grève de Postes Canada qui a empêché l'envoi des avis de révisions de la liste électorale et des cartons de rappel à tous les électeurs de Princeville ;

ATTENDU l'aide fournie par l'organisme du Club de la FADOQ de Princeville pour la distribution desdits avis et cartes de rappel;

Sur la proposition de la conseillère Josée Cadieux, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, de verser la somme de 3 200 \$ au Club FADOQ de Princeville et d'autoriser la trésorière à payer cette aide financière.

ADOPTÉE

25-11-405

Demande de commandite Salon du jardinage du Québec

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, de refuser d'octroyer une commandite pour la deuxième édition du Salon jardinage et bien être le 14 et 15 mars 2026.

ADOPTÉE

25-11-406

Demande de prêt de salle – Troupe Quapla

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance des demandes de la Troupe de théâtre Quapla pour le prêt de la Salle Pierre-Prince pour les représentations d'une comédie intitulée El Dorado Snack-Bar et la représentation d'un hommage à Yvon Deschamps.

Sur la proposition de la conseillère Catherine Beaudoin, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, d'accorder la gratuité de la salle Pierre-Prince pour les 3 jours de représentations de chacun des spectacles. La réservation de la salle devra être coordonnée avec le service des loisirs.

ADOPTÉE

25-11-407

Demande de prêt de salle – École La Myriade J.-P.-H. Massicote

Sur proposition du conseiller Alexandre Roux, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, d'octroyer la gratuité de deux terrains de balle molle pour leur tournoi de baseball amical du 11 au 14 juin 2026.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

25-11-408

Levée de la séance

Sur la proposition de la conseillère Josée Cadieux, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, que la séance soit levée. Il est 20 h 11.

ADOPTÉE

Me Alexandra Gagné, greffière

Raphaël Guérard, maire